

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Devoirs-faits-Que-se-passe-t-il-en-vrai>



école & société

Devoirs faits : que se passe-t-il en vrai ?

- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : vendredi 10 novembre 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés



Pour le SE-Unsa, le travail personnel des élèves doit être au coeur du temps scolaire.

Suite aux premières annonces du ministre, avant l'été, nous avons réclamé la mise à disposition des établissements des moyens matériels, financiers, humains nécessaires pour mettre en place la mesure "devoirs faits", annoncée par le nouveau président de la République.

À la rentrée des vacances d'automne, Jean-Michel Blanquer a annoncé que, dans tous les collèges de France, 25% des élèves bénéficiaient de ce dispositif.

Le SE-Unsa s'oppose aux effets d'annonce en matière de politique éducative, là où nous avons tant besoin d'une école durable et de politiques de long terme.

Nous proposons aux enseignants, psychologues, personnels d'éducation et d'accompagnement de collège de nous aider à faire un premier point sur la mise en place de cette mesure en répondant à notre questionnaire :

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Devoirs-faits-comment-ca-se-passe-dans-votre-etablissement>

Des remontées locales en décalage avec la communication ministérielle

D'après les remontées dont nous disposons déjà, la situation sur le terrain est loin d'être aussi idyllique que le ministère semble le penser : dans l'académie de Strasbourg, aucune mise en oeuvre du dispositif n'a été ébauchée dans certains établissements hors éducation prioritaire et les établissements n'ont pas encore reçu les moyens annoncés pour rémunérer les personnels qui s'engagent. À Bordeaux, dans certains collèges de Rep, on manque de volontaires, tant chez les enseignants que chez les élèves.

En éducation prioritaire et surtout en Rep +, la mise en oeuvre semble plus facile, dans la continuité de dispositifs d'accompagnement éducatif déjà existants. Toutefois, en milieu rural, la mise en place semble poser problème du fait des contraintes de transport scolaire. Et dans votre établissement, qu'en est-il ?

Pour le SE-Unsa, la place du travail personnel au collège doit effectivement être repensée, mais le traitement de la difficulté ne peut pas se limiter à un empilement de dispositifs en dehors de la classe qui ne tiennent pas compte des rythmes de l'élève.